



NCTTI 23 : Vocabulaire des technologies de l'information – Critères d'applicabilité

Publié : le 01 nov. 1992

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 1992

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N^o de catalogue BT48-25/23-1992F-PDF
ISBN : 978-0-660-20414-7

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: TBITS 23: Information Technology Vocabulary - Implementation
Criteria

NCTTI 23 : Vocabulaire des technologies de l'information – Critères d'applicabilité

1. Référence

1.1 Titre

- Vocabulaire des technologies de l'information

1.2 Indicatif

- NCTTI-23

1.3 Catégorie

- Norme

1.4 Entrée en vigueur

- Le 1er novembre 1992

1.5 Autorisation

- Conseil du Trésor du Canada

1.6 Organisme responsable

- Gestion des technologies de l'information Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

1.7 Renvois

- CAN/CSA Z243.58, Vocabulaire des technologies de l'information
- ISO/CEI 2382, Systèmes de traitement de l'information C Vocabulaire parties 01 à 22

1.8 Documents connexes

- NCTTI-0, Description générale des bulletins « Normes du Conseil du Trésor sur les technologies de l'information »
- X3/TR-1, American National Dictionary for Information Processing

2. Objet

2.1 La présente Norme du Conseil du Trésor sur les technologies de l'information (NCTTI) sanctionne l'utilisation au sein de l'administration fédérale du Canada de la terminologie relative aux technologies de l'information, qui est prescrite dans la norme CAN/CSA Z243.58. À ce titre, la norme CAN/CSA Z243.58 doit être considérée partie intégrante de la présente norme.

2.2 Le lexique qui en est l'objet vise à présenter les termes et expressions français et anglais qui sont propres aux technologies de l'information, et à en arrêter la définition communément reconnue.

2.3 Ce lexique est conforme à l'utilisation qui est faite des termes et expressions en question par le gouvernement du Canada. Toutes les définitions ont été approuvées à l'échelle du pays (CSA) et un grand nombre d'entre elles ont été approuvées à l'échelle internationale (ISO). Les termes et définitions utilisés en langage courant n'y figurent pas.

2.4 En 1984, à la recommandation du Comité des normes gouvernementales en informatique, le Conseil du Trésor a approuvé la norme GES/NGI-12/G03-1984-03-26, en tant que norme du gouvernement fédéral.

Le 15 juillet 1987, Le Conseil du Trésor a délégué au SCT le pouvoir de mettre à jour huit normes en informatique, qui avaient été préalablement approuvées par le CT, et de rééditer les normes sur les technologies de l'information, sous réserve que les visées des normes demeurent inchangées. Or, le Vocabulaire des technologies de l'information faisait partie des huit normes en question.

3. Champ d'application

3.1 Cette NCTTI devrait être un précieux instrument dans tous les contextes où l'on utilisera la terminologie relative à la technologie de l'information.

3.2 L'utilisation juste des termes et expressions définis dans ce lexique facilitera la traduction des documents dans l'autre langue officielle.

4. Conditions

4.1 Les termes et définitions contenus dans la norme CAN/CSA Z243.58 sont propres au domaine des technologies de l'information.

5. Mise en oeuvre

5.1 Les dispositions contenues dans ce bulletin entrent en vigueur le 1^{er} novembre 1992. Tous les documents qui se rapportent aux systèmes dont l'acquisition a été prévue après la date d'entrée en vigueur de la norme devront être conformes à la norme.

6. Attestation de conformité

6.1 Sans objet.

7. Spécifications

7.1 Les spécifications de la norme NCTTI-23 (Vocabulaire des technologies de l'information) sont contenues dans la norme CAN/CSA Z243.58.

8. Groupe de travail du gouvernement fédéral chargé du vocabulaire des technologies de l'information

- H. Cormier (président) SÉC
- J. Côté SCT
- J. Doyle SEC
- F. Farrell CNRC
- D. Hasler SBSC
- S. Johnson TPC
- L. Meek MDN
- F. Mouzart SEC
- D. Peate CCAC
- D. Reid SEC
- J. Simard GRC
- N. Snow AGR
- N. Suchma SEC
- M. Stevens SCT
- C. Thomas BCG

9. Commande d'exemplaires

Pour obtenir les spécifications techniques, procéder comme suit :

CAN/CSA Z243.58 Vocabulaire des technologies de l'information
Association canadienne de normalisation
178, boulevard Rexdale
Rexdale (Ontario)
M9W 1R3

Téléphone : (416) 747-4000
Télécopieur : (416) 747-2475

La spécification technique est présentée en version anglaise et en version française.